



Section <b>Mauvais temps</b>	Page 1 de 2
	Date : 19 janvier 2024

<p><b>Énoncé</b></p>	<p>Il appartient à la direction générale des services de transport aux élèves de WESTS ou à la personne désignée de décider d’annuler le transport scolaire, en collaboration avec les exploitants scolaires.</p> <p>L’annulation des services de transport n’a aucun impact sur les fermetures d’école. Les fermetures d’école sont du ressort des membres des conseils scolaires.</p> <p>Si un itinéraire d’autobus ou des services de transport sont annulés le matin, cette décision reste en vigueur pour toute la journée scolaire, sauf pour une annulation en raison du brouillard, dans lequel cas des services seront fournis à la sortie des classes si les conditions le permettent.</p> <p>Les jours où les services de transport sont annulés à cause du mauvais temps, il incombe aux parents/tutrices et tuteurs de fournir le transport à leurs enfants pour aller à l’école et en revenir.</p> <p>Le territoire de compétences de WESTS est divisé en deux districts : le district « A » est la ville de Windsor et le district « B » est le comté d’Essex. L’annulation du service dans un district ne nécessite pas automatiquement l’annulation dans l’autre district. Chaque district sera évalué, et la décision sera prise en fonction des conditions dans le district en particulier.</p>
<p><b>Procédures : Avant le début de la journée scolaire</b></p>	<p>La décision de WESTS d’annuler le transport à cause du mauvais temps doit être prise par suite d’une discussion avec les exploitants d’autobus scolaires et d’autres agents de transport provenant de diverses régions dans le district « A » et le district « B ».</p> <p>Chaque exploitant d’autobus dispose d’un certain nombre d’observateurs routiers qui vérifient l’état des routes entre 5 h et 5 h 45. Ces observateurs routiers font rapport aux entreprises d’autobus avant 6 h. La représentante ou le représentant de l’entreprise d’autobus communique avec la ou le porte-parole qui, à son tour, communique avec la direction générale avant 6 h pour l’informer de sa recommandation</p>



Section <b>Mauvais temps</b>	Page 2 de 2
	Date : 19 janvier 2024

	<p>concernant l'annulation du service.</p> <p>La direction générale communiquera avec la personne désignée de chaque conseil scolaire pour l'informer de la décision d'annuler des itinéraires. Tout sera mis en œuvre pour informer les conseils scolaires avant 6 h 30.</p> <p>Dès que la décision d'annuler le service sera prise, le personnel de WESTS l'affichera sur le site Web Buskids et sur le module de notification, afin de s'assurer que les parents/tutrices et tuteurs peuvent accéder aux renseignements.</p>
<p><b>Procédures : Pendant la journée scolaire</b></p>	<p>Lorsque les conditions météorologiques se détériorent pendant la journée scolaire, l'horaire régulier des services de transport sera maintenu. En dernier recours seulement, la direction générale de WESTS décidera de modifier l'heure de ramassage ou d'annuler le transport, après discussion avec les représentants des conseils scolaires et les exploitants d'autobus.</p> <p>Si le transport est annulé ou si l'heure de ramassage est modifiée, WESTS avisera les directions d'école et la personne désignée de chacun des conseils scolaires.</p> <p>Les renseignements concernant les annulations seront envoyés aux médias par le personnel de WESTS et affichés sur le site Web Buskids. La notification par courriel sera envoyée dès que la décision aura été prise.</p>